

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 AVRIL 2018**

**Délibération**  
n° 2018.04.025.B

**Assurance**  
**Dommages ouvrage**  
**pour la construction**  
**de la médiathèque du**  
**Grand Angoulême:**  
avenant n°3

**LE CINQ AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Site communautaire - Le Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mars 2018**

**Secrétaire de séance** : Yannick PERONNET

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Alain THOMAS, Vincent YOU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.04.025.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE  
DU GRAND ANGOULEME: AVENANT N°3**

Par délibération n°81 B, le bureau communautaire du 2 mai 2013 a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription d'une assurance dommages ouvrages pour la construction de la médiathèque d'agglomération l'Alpha qui couvre d'une part, les risques divers pouvant survenir au cours de la construction (garantie tous risques chantier), et, d'autre part, ceux pouvant survenir après réception de l'ouvrage (garantie décennale).

La commission d'appel d'offres du 17 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché à la SMABTP sis 114 avenue Emile Zola à Paris (75015) pour un montant provisoire de 123 820, 94 € HT.

Deux premiers avenants ont permis de prolonger les garanties du contrat jusqu'au 31 août 2015, portant le montant du marché à 129 944,46 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant n°3 ayant pour objet la fixation de la rémunération définitive de la SMABTP suite à la détermination du coût total définitif de la construction.

Cet avenant n°3 est d'un montant en plus-value de 63 258,57 € HT.

Le montant du marché passe de 129 944,46 € HT à 193 203,03 € HT soit une augmentation de 56,03 % par rapport au montant du marché initial de 123 820,94 € HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 avril 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°3 au marché « assurance dommages ouvrage pour la construction de la médiathèque », ayant pour objet la fixation de la rémunération définitive du titulaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>06 avril 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>06 avril 2018</b>



Direction des Ressources  
Service mutualisé de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE » POUR LA CONSTRUCTION DE LA  
MEDIATHEQUE DE L'AGGLOMERATION DU GRANDANGOUÛME  
« L'ALPHA »**

**Appel d'offres ouvert**

**Avenant n°3**

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent  
avenant par délibération n° B en date du

**TITULAIRE DU MARCHE**

**SMABTP**

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics  
114, avenue Emile Zola – 75739 PARIS CEDEX 15  
Immatriculé au RCS de Paris sous le n° 775 684 764 000 19  
Numéro SIREN : 775 684 764  
Numéro SIRET : 775 684 764 000 19  
Code APE : 660 E  
Représentée par Marylène MAINSON,

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget principal, imputation 2313, rubrique 321, opération 9804 AP n°2 Médiathèque.

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 30 octobre 2013  
Date de notification du marché : 04 novembre 2013  
N° du marché : 2013/106

**MONTANT DU MARCHE**

Solution de base : 74 079,29 € HT  
Option n° 1 : 37 035,35 € HT  
Option n° 2 : 12 706,30 € HT

**AVENANTS PRECEDENTS**

La date de fin des travaux du chantier de la médiathèque, initialement prévue le  
04 septembre 2014 a été reportée au 30 avril 2015 puis au 31 août 2015.

Il était donc nécessaire de passer un avenant ayant pour objet la prolongation des garanties du contrat jusqu'au 31 août 2015.

En complément du taux indiqué aux Conditions Particulières, la prolongation de chantier fait l'objet d'un taux spécifique appliqué sur le coût total de construction s'élevant à 0,02 % HT et hors catastrophes naturelles.

**Le complément de cotisation s'élevait à 3 061,76 € HT.**

### **OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Conformément à l'article 5.1 relatif aux conditions générales du contrat d'assurances dommages ouvrage, une fois le coût total définitif de la construction fixé, est calculé le complément de la cotisation résultant de la différence entre la cotisation définitive et la cotisation provisoire.

**Le complément de cotisation s'élève à 63 258,57 € HT.**

### **NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial du marché :	123 820,94 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	3 061,76 € HT
Montant de l'avenant n°2:	3 061,76 € HT
Montant du présent avenant :	63 258,57 € HT
Nouveau montant du marché :	193 203,03 € HT

Le montant du marché passe de 123 820,94 € HT à 193 203,03 € HT soit une augmentation de 56,03 % par rapport au montant du marché initial.

### **DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

### **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD